

**ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2014**

**RAPPORT MORAL  
EXERCICE CLOS AU 31/12/2013 (18 MOIS)**

Mesdames, et Chères adhérentes,

Nous voici réunies pour notre première assemblée générale annuelle « grand'messe » diront certains, « futilité » penseront d'autres, peu nombreuses je l'espère, moment privilégié de dialogue et d'échange en retiendront le plus grand nombre..

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence ici aujourd'hui. Vous témoignez de l'intérêt que vous portez aux activités et au développement de la Fédération Femmes Administrateurs. Vous savez que les Lois du 27 janvier 2011 (dite loi Copé-Zimmermann) et Sauvadet du 12 mars 2012, ont constitué une avancée essentielle pour cet enjeu sociétal qu'est la féminisation des Conseils d'Administration dans les grandes sociétés.

La féminisation des Conseils d'Administration pose la question du mode de « recrutement » des administrateurs et administratrices, de leur professionnalisation et par là même, de la gouvernance des grandes sociétés. On parle aujourd'hui des femmes administrateurs (administratrices), et pour cela, il a fallu contraindre et convaincre au-delà de la seule application des lois.

Notre Fédération compte 5 associations membres historiques qui recouvre des profils très diversifiés :

- 1/ Association Femmes Diplômées Expertise Comptable Administrateurs, présidée par Marie-Ange Andrieux,
- 2/ Association Femmes AAA+ (Avocates) présidée par Brigitte Longuet,
- 3/ Association Française des Femmes Juristes, présidée par Mary Daphné Fishelson,
- 4/ Association des Femmes Huissiers de Justice, présidée par Astrid Desagneaux,
- 5/ Association Administration Moderne (Hauts Commiss de l'Etat, Enarques), présidée par Anne-Marie Helleisen,

et nous avons trois membres observateurs qui ont souhaité nous rejoindre :

- 1/ Conseil Européen Femmes Entreprises et Commerce (CEFEC), présidée par Agnès Chauveau
- 2/ Les Femmes Chefs d'Entreprises, présidée par Eva Escandon,
- 3/ Femmes Ingénieurs, Présidée par Aline Aubertin.

D'autres demandes de membres observateurs nous ont été faites sur 2014 et nous poursuivrons cette action de recherche de profils diversifiés.

- **Quelques chiffres**

En 2007, les femmes représentaient 6,5 % des comités de direction et des comités exécutifs des grandes entreprises françaises. En janvier 2012, ce chiffre a bondi à 23,7 % (contre 20,62 % en 2011) des membres des conseils d'administration de sociétés cotées, et pour les SBF 80 : 20,04 % (contre 14,81 % en 2011). En 2013 ce chiffre est de plus de 28 % pour le CAC 40. Au sein de la fonction publique, la loi du 12 mars 2012 dite « Loi Sauvadet », a prévu que les nominations dans les emplois supérieurs doivent compter au moins 40 % de personnes de chaque sexe, au titre de chaque année civile à partir de 2017. En 2013 et 2017, le taux applicable augmentera progressivement mais déjà, l'objectif pour 2013 (20 %) est dépassé.

Une étude Mckinsey a démontré que dans les sociétés où les femmes qui exerçaient des fonctions de direction, ces entreprises ont mieux résisté à la crise.

- **Défis / Objectifs de la FFA :**

- 1/ Favoriser la mixité public-privé,
- 2/ Professionnaliser le statut d'administrateur,
- 3/ Faire apparaître les spécificités des compétences féminines pour pourvoir les postes de femmes administrateurs conformément aux objectifs fixés par les lois de parité,
- 4/ Rendre les candidates plus visibles
- 5/ Accompagner les participantes administratrices.

- **Actions menées en 2012-2013 :**

Elles vous ont été présentées en début de réunion, et il vous a été remis la note détaillée.

- Actions initiées jusqu'en juin 2014 :

Elles ont également été présentées au début de cette assemblée et une note détaillée vous a été remise.

L'image, la marque de la FFA ont été dans notre communication un point fort en vue de consacrer la femme administratrice comme élément clef de la modernisation de nos entreprises.

Notre slogan « *La parité pour un management différent !* »

Mesdames, et Chères adhérentes, je vous remercie de votre écoute

La Présidente  
Agnès Bricard

